



INFORMATIONS MUNICIPALES

JUIN 2025

POUMON VERT :

Ouvert depuis septembre 2024, le « Poumon vert » remporte l'adhésion générale. Pensé comme un espace de loisirs et de rencontres intergénérationnelles, il répond pleinement aux objectifs fixés par la municipalité.

Cependant, quelques dérives viennent ternir ce succès. Certains individus utilisent malheureusement ce lieu comme un point de rendez-vous nocturne, générant des nuisances pour les riverains.

À l'approche de l'été, nous rappelons que cet espace est soumis à un règlement encadré par un arrêté municipal. Des contrôles seront renforcés, et la gendarmerie a été sollicitée afin de procéder à des verbalisations en cas de non-respect des règles.

Rappel des règles d'usage du « Poumon vert » :

Cet espace est réservé aux piétons et aux cyclistes.

- Tout véhicule à moteur y est strictement interdit.
- Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.

Des poubelles sont à votre disposition : merci de contribuer à la propreté des lieux en les utilisant.



Pour préserver la tranquillité des riverains, un arrêté municipal fixe les horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 9h à 18h
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 22h

La consommation d'alcool est strictement interdite sur cet espace, comme sur l'ensemble des lieux publics de la commune.

Nous sommes tous acteurs, chacun à notre niveau pour que cette aire soit et reste un espace où il est agréable de se retrouver et de se promener.

Benne déchets verts

Le service gestion des déchets de la Pévèle Carembault met à disposition des communes une benne pour la collecte des déchets verts.

Ce service est reconduit les
SAMEDIS 7 JUIN , 21 JUIN ET 5 JUILLET
 Benne à disposition de 15h à 17h
 parking du 1000 clubs.



Nous vous remercions de ne rien déposer avant l'arrivée de la benne.

DATES A RETENIR

- 18 juin : Commémoration de l'appel du 18 juin
- 20 Juin : Fête de la musique : organisée par la Commission Animations
- 22 juin : Journée du don d'organes : organisée par le CME et la Commission Citoyenneté
- 27 Juin : Fête de l'école : organisée par les enseignantes et l'Association de Parents de CHEMY
- 30 août : Passage du convoi des Weppes pour les 80 ans de la Libération
- 5 Septembre : Fête de la moisson : organisée par la Commission Citoyenneté et les agriculteurs
- 13 et 14 septembre : Week-end des associations : organisé par les Associations et la Commission Animations

Pour retrouver toutes les informations :

Site : <https://chemy.fr/> ou FB : @villagedechemy ou panneau d'informations et IntraMuros

La CCPC renouvelle son aide pour l'intervention sur les nids de frelons. (entre le 1^{er} Août et le 15 novembre).

Il s'agit d'une aide financière à l'habitant, ou à la commune, par le biais d'un remboursement de 75 % de la facture, dans la limite de 175 € TTC.

L'habitant ou la commune pourra choisir directement l'un des prestataires référencés par la Communauté de communes sur une liste mise en ligne sur son site internet.



Suite à l'intervention, les habitants et les communes devront déposer leur facture acquittée et leurs justificatifs sur le site : www.demarches.pevelecarembault.fr afin d'obtenir le remboursement dans les conditions énoncées.

Aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie :

La CCPC renouvelle son aide financière :

Les habitants peuvent choisir leur modèle de cuve. La cuve doit être neuve, mais aucune condition liée à la capacité de la cuve n'est imposée.

Conditions :

- habiter sur le territoire de la Pévèle Carembault ;
- choisir un fournisseur du territoire de l'intercommunalité ;
- s'inscrire et suivre une des conférences sur l'eau et la biodiversité les 10 juin et 2 Octobre 2025

Le montant de la subvention attribuée est fixé à 50 % du montant TTC de la facture acquittée, dans la limite de 100 euros TTC.

Le dispositif est mis en place à compter du 2 juin 2025, jusqu'au 31 décembre 2025, et dans la limite des crédits alloués.

Toute facture devra être postérieure au 2 juin 2025.

- S'inscrire à compter du 2 juin 2025 sur www.demarches.pevelecarembault.fr.

MAIRIE :

Horaires d'ouverture :

Du 15 au 27 juillet : Permanence les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h



En juillet et Août : pas de permanence le mercredi soir et le samedi matin.

Les élus restent disponibles sur rendez-vous.

MEDIATHEQUE :

Horaires d'ouverture :

Du 7 juillet au 3 août :

Médiathèque ouverte le mercredi de 15h à 18h

Du 4 août au 24 août : Fermée

Reprise des horaires normaux le mardi 26 août.

En juillet et août la médiathèque sera ouverte les dimanches 6 juillet et 31 août



Vous partez bientôt en vacances ?

Inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances sur le [service public.fr](http://service.public.fr)

Pour information l'éclairage public de la rue de la Mairie sera remis en service le vendredi 27 juin 2025, suite à l'installation d'un nouveau compteur.

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**



Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

Profitez du Dispositif Opération Tranquillité Vacances

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargeront alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile, ainsi que des visites en cas d'incendies (incendies, cambriolages...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne sur www.service-public.fr ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

